

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025PERM019

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

6.1 Police Municipale

**STATIONNEMENT INTERDIT  
DES CARAVANES ET CAMPING-CARS  
RUE DES ISLANDAIS**

Nous, Maire de la ville de GRAVELINES,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-3,

Vu le code de la route, notamment les articles R417-1 relatifs au stationnement des véhicules.

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des campings cars et des caravanes afin d'éviter les stationnements anarchiques, le camping sauvage et la nécessité de préserver les espaces verts communaux.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des caravanes, camping-cars et véhicules aménagés pour l'habitation est strictement interdit sur les espaces verts de la rue des Islandais.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux et une signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 3 :** Le non-respect du présent arrêté municipal sera verbalisé en référence à l'article R.417-10 du Code de la Route. Le véhicule pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

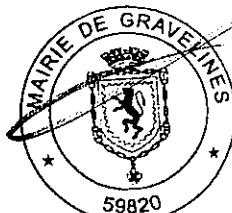
**DESTINATAIRES :**

Mr le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE GRAND LITTORAL  
Mr le Premier Adjoint au Maire de GRAVELINES,  
Mr le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,  
Mr le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,  
Mr le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,  
Mr le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES.

Fait à Gravelines, le

**25 AOUT 2025**

**Le Maire,**



**Bertrand RINGOT**